Ensemble Pour La Planète
Initiative citoyenne pour la Nature et l'Homme

COMMUNIQUE DU 14 NOVEMBRE 2026

OBJET : « Risque Requin » en Province Sud : de l'extermination aveugle à l'imposture scientifique, anatomie d'une convention de recherche au rabais.

En bref…

EPLP a obtenu communication de la convention de recherche signée le 21 octobre 2026 entre la PSud et l'IRD. Nous avons retenu :

1. **Un « Science-Washing »** : La Province Sud a ordonné des années durant des abattages massifs et indifférenciés de grands requins avant de signer une étude censée permettre d'« acquérir la connaissance ».
2. **Un budget bradé de 97,5 %** : L'étude initiale de 2024 prévoyait **194,1 millions F CFP** ; elle a été remplacée par une convention au rabais de **5 millions F CFP** , saupoudrage qui traduit le désintérêt de la collectivité pour la chose scientifique et la sécurité des usagers du lagon.
3. **Aucun engagement sur le marquage** : L'IRD s'engage uniquement sur des prélèvements d'eau à la recherche d'ADN environnemental. Pour le marquage et les hydrophones (1), la convention précise que l'IRD « ne peut pas s'engager, mais essayera » si des tiers fournissent les moyens nautiques !
4. **Une zone restreinte à 5 sites nouméens** : L'étude prétend couvrir la Province Sud mais ne suit que 5 points à Nouméa (Anse Vata, Ricaudy, Îlot Maître, Îlot Signal, Quai des pêcheurs).
5. **Des résultats livrés en août 2028** : Les prélèvements d'eau seront congelés pendant 12 mois avant analyse en métropole. Le rapport final est prévu pour le **31 août 2028**. Les abattages se poursuivront-ils jusque-là sans fondement scientifique ?
6. **Un coup d'affichage politique avoué** : La fiche interne de circulation porte l'annotation manuscrite de la Présidente de province : « Je pense qu'il vaut la

peine de communiquer sur le sujet », confirmant qu'il s'agit d'une opération d'image et pas de prévention.

L'association Ensemble Pour la Planète (EPLP) dénonce la signature de la convention n° C.1252-26 signée entre la Province Sud et l'IRD relative à l'étude des requins tigres et bouledogues. Derrière l'affichage et l'invocation de la caution scientifique, l'analyse détaillée du contrat révèle une opération d'illusionnistes : budget divisé par 40 (-97,5 %), étude lilliputienne restreinte à 5 sites nouméens, absence totale d'engagement sur le marquage des spécimens, et conclusions différées à ... août 2028 !

1. Massacrer d'abord, étudier (peut-être) après : l'hypocrisie poussée à son paroxysme

Pendant des années, les collectivités ont orchestré et financé l'abattage indifférencié de centaines de grands requins, au mépris des décisions de justice, des avis scientifiques, du principe de précaution et des équilibres écosystémiques du patrimoine marin calédonien.

C'est seulement après avoir ravagé les populations locales de squales à l'aveugle que la collectivité signe, le 21 octobre 2026 (certifiée exécutoire le 2 novembre 2026), une convention avec l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) pour « acquérir la connaissance ». Cette inversion méthodique de la démarche scientifique est évidemment contraire au simple bon sens et constitue un aveu d'échec retentissant.

2. De 194 millions à 5 millions de francs CFP : une étude scientifique bradée

Le préambule et l'Annexe 1 de la convention vendent la mèche : une première étude d'envergure, conventionnée en avril 2024, prévoyait un budget scientifique de **194 128 000 F CFP** combinant stéréo-vidéo, télémétrie acoustique et spatiale, et ADN environnemental (ADNe).

Annulée suite aux événements de mai 2024, cette étude ambitieuse vient d'être remplacée par un contrat dérisoire de **5 000 000 F CFP**. En divisant le budget par

près de 40 (-97,5 %) (!) , la Province Sud prétend financer une « étude de l'abondance et du comportement des requins de la province ». Mais ces moyens indigents ne permettent qu'un saupoudrage cosmétique. Est-ce bien judicieux ?

3. Une coquille vide : l'IRD ne s'engage contractuellement sur AUCUN marquage de requin
Contrairement aux discours victorieux sur la « télémétrie » et le « suivi comportemental », la lecture des clauses juridiques (Articles 2, 3 et Annexe 1) est cinglante :

- **Action 1 (ADNe) :** L'IRD s'engage uniquement à réaliser des prélèvements d'eau mensuels.
- **Action 2 (Marquage des requins) & Action 3 (Réseau d'hydrophones) :** La convention stipule expressément que l'IRD **« ne peut pas s'engager à la réaliser, mais s'engage à essayer »**, sous réserve que des tiers mettent à disposition des moyens nautiques et humains !

La Province Sud attribue 5 millions de francs CFP de deniers publics pour une étude dont les deux volets stratégiques majeurs (suivi acoustique et marquage) ne sont même pas garantis dans le contrat ! On se pince devant cette coquille vide !

4. Une étude lilliputienne cantonnée à 5 sites nouméens
Alors que le titre de la convention annonce pompeusement une étude à l'échelle de la « Province Sud », l'Action 1 financée se limite exclusivement à **5 points de prélèvement à Nouméa** (Quai des pêcheurs, Récif Ricaudy, Anse Vata, Îlot Signal, Îlot Maître), à raison de 5 échantillons par mois (60 prélèvements par an).
La collectivité prétend gérer le risque requin sur des centaines de kilomètres de côtes et de lagons en observant la micro-variabilité de 5 zones péri-urbaines nouméennes ! Et si les conflits d'intérêts des acteurs expliquaient ces « anomalies » ?

5. L'incohérence du calendrier : des résultats scientifiques livrés le 31 août 2028 !
Parce que le budget alloué par la Province est insuffisant pour permettre une analyse en temps réel, les prélèvements d'eau seront extraits puis **stockés et congelés**

pendant 12 mois avant d'être expédiés vers un laboratoire métropolitain spécialisé (Article 4.1.1).
Résultat : le rapport scientifique final n'est contractuellement prévu que pour le **31 août 2028** (Article 4.2 et Article 5) ! Comment la collectivité peut-elle prétendre fonder sa politique de sécurité et de gestion du risque sur une étude dont les résultats ne seront connus que dans deux ans et demi, alors que les arrêtés d'abattage et les décisions à l'emporte-pièce se poursuivent en dépit des nombreuses condamnations obtenues par EPLP ?

6. La preuve par l'écrit d'un pur coup d'affichage politique
Le document contractuel comporte la fiche interne de circulation du projet d'acte (page 15 de la pièce). À la question d'un cadre administratif s'interrogeant sur la délibération autorisant la signature, la Présidente de la Province Sud, Mme Sonia BACKÈS, tranche de sa main le 21 octobre 2026 :
« Je penser qu'il vaut la peine de communiquer sur le sujet. »
Cet aveu manuscrit confirme ce qu'EPLP dénonce : la signature de cette convention au rabais n'a jamais eu pour objectif la connaissance scientifique ou la protection de la biodiversité marine, mais la fabrique d'un **élément de langage médiatique** destiné à faire croire que l'exécutif provincial agit avec rigueur.

A ce stade, rappelons les demandes solennelles d'EPLP :

1. **L'arrêt sans condition des campagnes d'abattage indifférencié** de grands requins, actes inefficaces, scientifiquement et juridiquement condamnés et destructrices pour le lagon.
2. **La remise à plat globale de la stratégie de gestion du risque requin**, fondée sur une véritable recherche scientifique dotée de moyens à la hauteur des enjeux, et non sur de la communication politique.
3. **La transparence totale** sur les coûts réels des campagnes de prélèvement/abattage menées depuis 2023 comparativement aux budgets dérisoires consacrés à la recherche écologique. « On » nous a parlé de plusieurs dizaines de millions par campagne…

On ne peut pas prétendre protéger les usagers du lagon avec des opérations de communication à 5 millions et de potentiels résultats remis en 2028, a fortiori après avoir autorisé l'extermination aveugle de la grande faune marine. La Province Sud doit cesser le science-washing et engager enfin une politique responsable.

Enfin, concluons qu'à ce stade nul ne peut plus ignorer le niveau de priorité donné par la province Sud à « la connaissance » susceptible de contribuer à la sécurité des usagers de la mer. Quant aux contributions du maire de Nouméa, eh bien, on les cherche…

Les deux élues auront donc désormais beaucoup de difficultés à faire croire à leur engagement résolu « en faveur des hommes ».

Pour EPLP, Martine Cornaille

(1) On sait qu'une quarantaine de ces appareils sont rangés dans les placards de la province…



Ensemble Pour La Planète
Initiative citoyenne pour la Nature et l'Homme

Vous aimez cette communication ? Partagez-la avec votre entourage !

Nous invitons nos concitoyens à adhérer à l'association EPLP car faire nombre cela compte ! Lien : https://eplp.asso.nc

Nos actions portent des fruits pour notre santé et la planète, participez !

Lien: Faire un don à EPLP (helloasso.com)

ou adressez-nous un chèque par voie postale à

EPLP - BP 32008 - 98897 Nouméa Cedex

Grand merci à ceux qui voudront / pourront nous soutenir.